

La 2^e DB

Origines :

De fin 1940 à janvier 1943, la « Colonne Leclerc » est le fer de lance des opérations préparées à Faya-Largeau. La prise de l'oasis de Koufra le 1^{er} mars 1941 et le serment prononcé le lendemain galvanise les énergies et sera reconnue comme l'élément fondateur. Fin janvier 1943, la jonction avec la 8^e Armée britannique à Tripoli est le tournant pour la colonne Leclerc, qui, renforcée d'unités ayant combattu en Egypte avec les Anglais prend le nom de « Force L ».

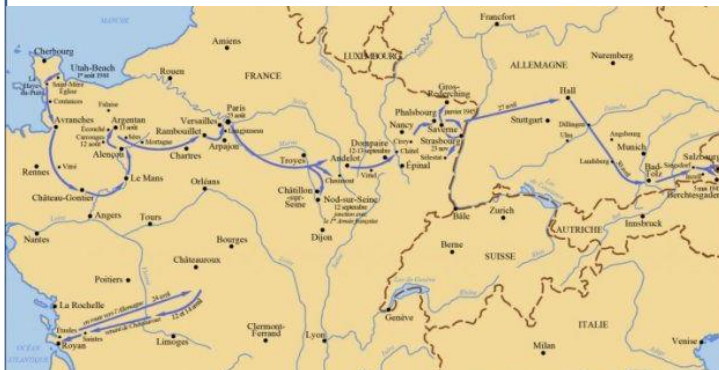
Formation :

A la fin de la campagne de Tunisie, la Force L devient la 2^e Division Française Libre (2^e DFL) en mai 1943. Le 24 août par décision du CFLN d'Alger, la 2^e DFL devient la 2^e Division Blindée qui s'installe à l'automne dans la région de Rabat pour recevoir des matériels américains et s'y instruit jusqu'en avril 1944.

Combats :

Après un séjour en Grande-Bretagne de mai à juillet 1944, la 2^e DB débarque en Normandie les premiers jours d'août. A l'issue d'un long déplacement routier, elle participe aux combats en Sarthe et dans l'Orne avant de gagner Paris libérée le 25 août et de sécuriser sa banlieue nord.

Début septembre, la division poursuit vers l'Est et enchaîne les combats jusqu'en Alsace où le 23 novembre 1944, elle libère Strasbourg. Après une dure campagne hivernale, elle envoie des éléments à Royan et participe à la réduction de la poche avant de se ruer en Allemagne fin avril 1945 et d'aboutir à Berchtesgaden le 5 mai.



F. Contacts entre le Commune et la Fondation

- 1) De la commande à la livraison de la borne et des panneaux, l'interlocuteur unique de la Fondation est le **lieutenant-colonel** (H) Hervé BLASQUEZ à l'adresse : voiedela2edb@2db-leclerc.fr



- 2) A partir de la cérémonie inaugurale, un référent régional dont les coordonnées vous seront **communiquées**, sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour tout ce qui concerne la 2^e DB.
- 3) Pour contacter le secrétariat de la Fondation :
☎ 09.65.37.47.06 ou 07.85.93.53.69
✉ contact@2db-leclerc.fr
- 4) **Pour plus d'informations :**
<https://www.voiedela2edb.fr/>



fondation

Maréchal Leclerc de Hauteclocque



VOIE de la 2^eme DB
Musée à Ciel Ouvert

CAMPAGNE 2022

LES BORNES DE LA VOIE DE LA 2^e DB

Sous la responsabilité de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque (FMLH), la Voie de la 2^e DB regroupe les communes qui ont été traversées par la 2^e DB lors des opérations de libération de 1944 à 1945 entre la Manche et l'Alsace.

Le simple fait d'avoir été traversée **en premier** par les troupes de Leclerc rend la commune éligible.

Depuis sa création, plus de 130 communes ont rejoint la Voie de la 2^e DB. Parmi elles figurent : Alençon, Paris, Strasbourg mais aussi Leurville en Haute-Marne avec moins de 100 habitants.



Cette appartenance est symbolisée par une borne commémorative (et non kilométrique) du Serment de Koufra.

Haute de 1,20m pour 0,60m de diamètre, sa structure est en résine de type marine.

D. Lieu d'implantation de la Borne:

Les bornes commémoratives sont installées à l'initiative des communes dans un endroit public. A l'expérience, la Fondation déconseille les bords de route et sous les arbres, car exigeant un entretien de propreté régulier. Elle recommande une petite place, souvent aux côtés du monument aux morts, à l'entrée ou dans un square, dans tous les cas, un espace permettant l'organisation d'une cérémonie est préconisé... et, si possible, protégé dans un petit enclos et éclairé.



E. Cérémonie inaugurale :

La cérémonie d'inauguration est organisée par la commune à la date de son choix. La Fondation préconise toutefois de choisir une date **proche** de celle de la libération de la commune et apporte, si besoin, son aide à l'organisation de la cérémonie (protocole, etc.).

Une note du déroulé type de la cérémonie sera adressée comme référence à la commune.



C. Accompagnement pédagogique de la Borne:

Grâce à un QR code collé sur la borne, le visiteur aura accès à des informations relatant ce qui s'est passé lors de la Campagne de Libération en 1944-45 au niveau national et local. Ces informations se présentent sous la forme de textes, photos et parfois vidéo. **Ces données sont hébergées sur le site de la Fondation et mises en ligne gratuitement en incluant les éléments fournis par les communes.**

Deux panneaux pédagogiques peuvent être fournis avec les bornes selon le choix des communes :



Le premier, appelé « générique », retrace le parcours effectué par la 2^e DB pour libérer la France. Il est offert à la commune **qui n'assurera que** le prix du transport (environ 100€) plus évidemment le support du panneau.



Le deuxième, appelé « spécifique », retrace ce qui s'est passé dans la commune. Après concertation entre la commune et la Fondation **pour déterminer son contenu**, la mise en forme est assurée par la Fondation et validée par la commune. La commune ne finance que le matériel et l'impression (forfait de 200€) et le transport (environ 100€), **la réalisation de la maquette est à la charge de la Fondation.**

A. Procédure pour intégrer la Voie de la 2^e DB et acquérir une borne du serment de Koufra :

- 1) La commune adresse officiellement sa demande à la Fondation par courrier (16, cour des petites écuries, 75010 PARIS) ou par email (voiedela2edb@2db-leclerc.fr). La Fondation vérifie l'éligibilité et donne son accord à la commune.
- 2) La commune adresse alors le « PV des délibérations du Conseil Municipal » mentionnant la décision d'acquérir une borne du serment de Koufra.
- 3) La fabrication de la borne sera lancée par la Fondation. La commune sera informée des délais nécessaires. Les commandes trop tardives pourront être reportées à l'année suivante.

B. Coût d'une borne du serment de Koufra :

Le prix d'une borne est de 1.900€ net, départ atelier. (Notre prestataire n'est pas assujéti à la TVA, art. 2938 du CGI). Ce prix ne comprend ni le transport (environ 250€) ni l'installation.

Ce coût pourra, à votre demande, être pris, en partie, en charge par les collectivités départementales, le Souvenir Français ou l'ONAC-VG (contacter les délégués départementaux), les associations nationales (UNC, etc.) ou locales mais aussi les entreprises privées locales.